

L'AMBITION AU PLACARD...

L'article 17 de la loi Hadopi prévoyait une refonte de la chronologie des médias, avec notamment des délais plus courts entre chaque support. Un accord proposé par le CNC a été signé hier par les organisations professionnelles du cinéma, les chaînes de télévision, les «VoDistes» ou encore SFR et Orange. Au total, plus de 20 signataires. Frédéric Mitterrand s'est félicité, «c'est la première fois qu'un accord sur la chronologie des médias rassemble un si grand nombre»...



Seulement aujourd'hui, il manque des signatures. Parmi les absents, le **SVEN**, l'**ARP**, la **SACD**, Numericable, Bouygues Telecom, ou encore Free. Selon Maxime Lombardini, «le texte manque d'ambition». A voir le schéma proposé ci-contre, il est clair que le CNC s'est montré très frileux. Un autre point de désaccord porte sur l'encadrement restrictif des publicités pour les services de vidéos : «la période de promotion à destination du grand public de l'exploitation des films en vidéo et en vidéo à la demande payante à l'acte ne devrait pas débuter plus d'une semaine avant le délai d'ouverture de la fenêtre d'exploitation correspondante et devrait s'achever quatre semaines avant l'ouverture de la fenêtre d'exploitation des films en télévision payante». Un encadrement que Maxime Lombardini juge «trop restrictif»...

Malgré le désaccord de ces acteurs sur le texte, Frédéric Mitterrand a fait savoir qu'«il est prévu qu'il puisse être étendu par arrêté ministériel, je vais donc faire procéder sans délai à la rédaction et à la publication de cet arrêté d'extension». Plus clairement, le texte sera imposé par la loi, peu importe le nombre de réfractaires qui devront donc se ranger..

Un tour de force qu'on croirait inspiré d'une ancienne ministre... L'accord sera signé pour deux ans et un rendez-vous semestriel sera prévu pour dresser le bilan de cette nouvelle chronologie... A suivre.

Sources : <http://www.pcinpact.com/actu/news/51836-cnc-accord-arrete-extension-critiques.htm>

Télévision

OUI, MAIS...

C'est aujourd'hui que l'Autorité de la concurrence a donné son avis concernant les exclusivités d'Orange avec notamment sa chaîne Orange Sport. Depuis presque un an sur cette chaîne, Orange ne propose qu'à ses seuls abonnés le match de Ligue 1 de football du samedi soir en exclusivité. Une exclusivité pointée du doigt depuis le début par ses concurrents Free et SFR. Même si l'avis n'est que consultatif, il sera à l'avenir, lourd de conséquences...



Estimant que l'exclusivité devait «rester exceptionnelle» et «strictement limitée dans sa durée et dans son champ», l'Autorité suggère une durée d'exclusivité comprise entre un et deux ans.

Si le président de la Ligue de football professionnel a dénoncé un avis «pas clair» tout en appelant désormais le législateur à «fixer les règles», SFR de son côté, s'est dit «ravi» et espère désormais que les «prochaines décisions de justice s'appuieront sur ces principes».

Enfin pour le principal intéressé, l'avis va le «conduire à adapter le modèle» de ses services de contenus». A priori donc, le match du samedi soir pour tout le monde... pourrait bien devenir réalité...

L'avis intégral est ici : <http://www.autoritedelaconcurrence.fr/user/avisdec.php?numero=09-A-42>.



Free ON THE REBOOT AGAIN...

Et un nouveau firmware un ! Une semaine après la version 1.5.5, le firmware 1.5.6 fait son apparition. Comme son prédécesseur, aucune nouveauté en vue, il ne comporte que des modifications internes... Il concerne les Freebox ADSL V4 et V5 en zone dégroupée. Et non le bug du point FreeWifi qui ne s'active pas n'a toujours pas été corrigé :-)

Vous connaissez la procédure adéquate, il suffit de débrancher puis de rebrancher électriquement la Freebox concernée. Ou bien de passer par votre boîtier HD via la touche «Free» puis «Paramètres», «Informations réseau» et «Redémarrez la Freebox». De petites modifications internes en vue d'une grosse nouveauté ? Sans doute ! :-)